Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 15 FÉVRIER 2021 À 09H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ, Président, Didier GUEVEL, Vice-Président, Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente, Maurice MAQUIN, Vice-Président - Christiane AKNOUCHE, Vice-Présidente - Jean-Pierre LECHAPTOIS, Vice-Président **-** Jean-Robert POLLET, Vice-Président - Cathy CAUCHIE, Vice-Présidente - Tony FIDAN, Vice-Président - Roland PY, Vice-Président - Jean-Charles BOCQUET, Vice-Président - Nicole BERGERAT, Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Claude TIBI, Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Célia DUBERTRAND, Directrice Générale Adjointe Administration Ressources - Christophe LANIER, Responsable des Services Techniques

---

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de Bureau du lundi 01 février 2021

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2021

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

2) Comité

Retour sur le Comité Syndical n° 248 du lundi 08 février 2021

Benoit JIMENEZ remercie Maurice MAQUIN d'avoir accueilli le Comité Syndical sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL.

Benoit JIMENEZ salue les échanges qui ont eu lieu en séance dans le cadre de la présentation des Orientations Budgétaires 2021.

Éric CHANAL informe ne pas avoir été sollicité pour des demandes d'information complémentaires, à l'issue du Comité Syndical.

Benoit JIMENEZ précise que les réponses aux questions posées ont été apportées en séance.

Christiane AKNOUCHE ajoute qu'un certain nombre de délégués s'étaient appropriés le dossier préalablement à la tenue du Comité syndical.

Jean-Charles BOCQUET souligne la clarté et la complétude des documents présentés.

3) Procédures juridiques

Attribution de marchés publics

Signature du contrat de maintenance du logiciel EVE'm (validation et sauvegarde des données de nos points de mesures) - Marché n° 06-21-27

Après exposé du rapport d'analyse des offres par Éric CHANAL et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à SIGT pour un montant de 4 006,53 € HT et pour une durée d'une année.

Demandes de subvention

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie relative aux travaux de mise en conformité des communes de SARCELLES et GARGES-LÈS-GONESSE - Paris Zone Centrale

Après exposé par Éric CHANAL du contexte et de l'objet de la demande de subvention, le Bureau donne son accord pour le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

ASSAINISSEMENT

Courrier de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Cas de branchements directs sur le réseau d'assainissement du SIAH sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que le sujet a dû être porté politiquement, en l'absence d'accord entre les services du SIAH et de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, et ce malgré de nombreux échanges.

Éric CHANAL explique que l'analyse faite par la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée qui consiste à considérer que la partie publique d'un branchement sur réseau de collecte ou de transport relève de la compétence collecte est contestable, dans un contexte juridique flou.

Éric CHANAL précise par ailleurs que la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, à la lecture de ce courrier, n'envisage pas le transfert de sa compétence collecte au SIAH.

Éric CHANAL considère qu'il est important de poursuivre le dialogue avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée afin d'expliquer le bien fondé d'un portage par le SIAH.

Jean-Pierre LECHAPTOIS trouve cette situation regrettable et informe en avoir fait part à Patrice GIROT qui s'est engagé à contacter Éric CHANAL.

Éric CHANAL n'a pour le moment eu aucun échange avec Patrice GIROT sur le sujet.

Jean-Pierre LECHAPTOIS affirme que cette situation nuit à l'intérêt des communes et considère que les équipes du SIAH sont dimensionnées pour répondre aux besoins des communes, ce qui ne semble pas être le cas de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée qui dispose d'une équipe réduite. La question doit également se poser au niveau du SIARE, dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI.

Présentation de la démarche de diagnostic permanent

La présentation est effectuée par Christophe LANIER.

En préambule, Éric CHANAL fait part de la volonté du SIAH de porter à la connaissance des membres du Bureau l'état d'avancement de la mise en place du diagnostic permanent qui s'accompagne de forts impacts réglementaires et financiers vis à vis de l'obtention de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Éric CHANAL précise que les maîtres d'ouvrage de système d'assainissement ont bénéficié de très peu d'éclairage quant au formalisme des documents à produire dans le cadre de la mise en place de cette démarche. Les services de l'État et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie n'ont pas partagé d'attente particulière avec les maîtres d'ouvrage.
Dans ce contexte, le SIAH a fait le choix de la création d'un outil utile au quotidien.

Jean-Charles BOCQUET demande si la motivation de l'État est liée à la Directive-cadre sur l'Eau.

Éric CHANAL répond par l'affirmative de par le lien entre la qualité de la gestion de l'assainissement et la qualité des cours d'eau.

Éric CHANAL ajoute par ailleurs que les délais de mise en place du schéma directeur à fin juin 2021 sont impossibles à tenir, et ont fait l'objet de discussions avec Madame EVAIN-BOUSQUET, Directrice Régionale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Les équipes du SIAH font au mieux, également compte tenu de la prise récente de la compétence collecte sur 22 communes mais le nouveau schéma directeur, lancé en 2021, nécessitera trois ans d'études.

Éric CHANAL précise que les outils mis en place vont permettre au SIAH, grâce à une meilleure connaissance du terrain, d'optimiser ses actions curatives et préventives en matière d'exploitation, dans un contexte de pluralité des besoins, qui peuvent fortement varier d'une commune à l'autre.

Jean-Charles BOCQUET souligne les vertus des réunions périodiques organisées entre les techniciens du SIAH et les communes sur le volet exploitation, et propose d'élargir cet exercice avec la tenue de rencontres annuelles entre le SIAH et les communes dans l'objectif d'établir un diagnostic et mettre en place une prospective.

Suite à une interrogation de Jean-Pierre LECHAPTOIS, Christophe LANIER indique que le territoire de PLAINE VALLEE est renseigné dans le diagnostic permanent par les services de la CAPV, au titre de sa compétence collecte.

En réponse à une question de Jean-Charles BOCQUET, Christophe LANIER précise que les astreintes s'incrémentent au fur et à mesure dans l'outil de suivi.

Éric CHANAL affirme que le SIAH a toujours intégré le principe d'amélioration continue de la performance environnementale dans l'objectif de répondre à ses missions de service public, au-delà de la certification 14001.

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que la convention de mandats passée entre le SIAH et l'AESN peut également s'appliquer sur des branchements individuels, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Éric CHANAL insiste sur la nécessité de faire remonter les problèmes de branchements. Les contrôles doivent être accompagnés de mesures incitatives afin que les propriétaires effectuent les travaux. Le doublement de la redevance est une des pistes de réflexion envisagées. Cette démarche devra nécessairement s'accompagner de l'appui de chaque commune et de chaque maire. Le SIAH reviendra vers les membres du Bureau avec des propositions.

Jean-Pierre LECHAPTOIS interroge Éric CHANAL sur la réalisation d'éventuels prélèvements que pourrait effectuer le SIAH dans le cadre de la détection de la COVID 19 dans les eaux usées.

Éric CHANAL informe de l'existence du réseau OBEPINE, qui est un programme partenarial qui permet de suivre les traces de COVID 19 dans les eaux usées et d'identifier en amont d'éventuelles poussées du virus. Le SIAH n'a pas été sollicité par la Préfecture, dans le cas contraire, de tels prélèvements s'accompagneront de la nécessaire mise en place de protocoles particuliers.

Roland PY annonce que des opérations de vérification de branchements ont été menées par le SIAH sur la commune de FONTENAY-EN-PARISIS et que, dans le cas de mauvais branchements, les aides auxquelles peuvent prétendre les habitants pour la mise en conformité de leurs branchements ne sont pas clairement comprises par les citoyens.

Éric CHANAL répond que les techniciens informent automatiquement les habitants lorsqu'une habitation est déclarée non conforme suite à un contrôle de branchements. Il en est de même à la prise de rendez-vous. Dans le cadre des opérations groupées ce dispositif d'aides est rappelé lors de la tenue des réunions publiques.

Suite à une remarque de Cathy CAUCHIE quant à la mise en place d'une communication écrite sur ce thème, Éric CHANAL rappelle que le SIAH édite des plaquettes d'information à destination des usagers, des articles thématiques sont également diffusés auprès des communes pour insertion dans les gazettes d'information. Le SIAH envisage par ailleurs la mise à disposition des communes de présentoirs à brochures. Le SIAH est à l'écoute de toute nouvelle proposition.

Les Membres du Bureau partagent leurs expériences en matière de gestion des raccordements domestiques dans l'objectif de réduire les mauvais branchements sur le réseau séparatif par la mise en conformité des branchements.

Les membres du Bureau s'accordent sur la nécessité d'harmoniser les procédures d'incitation et de suivi pour la mise en conformité des branchements sur le territoire du SIAH.

Compte tenu de la complexité de ce dossier issue des disparités des procédures mises en place sur le territoire par les communes et de la diversité des parties prenantes (notaires, syndics de copropriété, ASL…), il est proposé de constituer un groupe de travail piloté par le SIAH, constitué d'un nombre limité de participants, dont des élus représentant les différents profils rencontrés sur le territoire.

Benoit JIMENEZ propose qu'une communication soit faite à l'ensemble des délégués afin de conventionner sur une procédure commune à étendre à l'ensemble des communes du territoire.

Ce point est à inscrire à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Jean-Charles BOCQUET fait part de la difficulté à recueillir les éléments de réponse au courrier adressé par le SIAH portant sur le recensement des servitudes et conventions de passage des réseaux de collecte communaux.

Éric CHANAL explique que cette demande s'inscrit dans le cadre de la reprise de la compétence collecte par le SIAH. Il fera un retour à un prochain Bureau des retours obtenus par le SIAH à ces courriers. Pour autant, il rappelle que ces servitudes de passage sont des documents indispensables, au-delà de leur volet juridique, pour la facilité et la fiabilité du service accompli par le SIAH.

Ce point est à inscrire à l'ordre du jour d'un prochain Comité syndical.

Benoit JIMENEZ félicite l'ensemble des équipes du SIAH pour la qualité du document du diagnostic permanent et rappelle que le syndicat œuvre dans l'intérêt général au service de son territoire et de ses habitants.

<u>Raccordement au SIAH de la commune de BELLOY-EN-FRANCE</u>

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que, dans le cadre de la révision de son schéma directeur d'assainissement, la commune de BELLOY-EN-FRANCE a contacté le syndicat, il y a environ deux ans, dans l'optique d'un éventuel raccordement sur le réseau du SIAH, sa station d'épuration étant ancienne.
Le SIAH a conduit des études préalables qui ont confirmé la faisabilité de ce projet, y compris à horizon 2050.

Par ailleurs la commune de BELLOY-EN-FRANCE a de nouveau sollicité le SIAH, début 2021, afin d'échanger sur les conditions juridiques et financières du raccordement. Une réunion est programmée le jeudi 18 février en présence du maire de la commune de BELLOY-EN-FRANCE et du maire de la commune de VILLAINES-SOUS-BOIS (qui est aussi le Président de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France).

Deux scénarios peuvent être envisagés : le raccordement au réseau du SIAH par voie d'une convention telle que celle qui existe avec le SIAAP pour le by-pass des eaux usées en tête de la station d'épuration du SIAH.
L'autre hypothèse consiste en l'adhésion de la commune du BELLOY-EN-FRANCE pour l'assainissement des eaux usées. Dans ce cas, se posera la question de la représentativité de la commune dans les instances du syndicat, mais également la problématique du renouvellement des réseaux.

Éric CHANAL souhaite recueillir la position des membres du Bureau quant à l'éventualité de l'adhésion au SIAH.

Éric CHANAL ajoute que le SIAH est confronté à une situation similaire dans un lotissement sur la commune de MAFFLIERS et au hameau de la Sucrerie sur la commune de MARLY-LA-VILLE.

La ville de CHATENAY-EN-FRANCE pourrait aussi être concernée à terme, y compris d'ailleurs sur la thématique des eaux pluviales non urbaines.

En réponse à une interrogation de Nicole BERGERAT, Éric CHANAL précise que le raccordement au réseau du SIAH permettrait à la commune de BELLOY-EN-FRANCE de s'affranchir de la réhabilitation de sa station d'épuration qui est en mauvais état. Seule la pose d'un poste de relèvement devra être envisagée.

Nicole BERGERAT s'interroge sur l'impact de la construction actuelle d'une zone industrielle sur la commune de BELLOY-EN-FRANCE.

Éric CHANAL répond que le nombre d'habitants, actuellement de 2 000, se montera à 3 000 à horizon 2050. Cette prévision d'évolution démographique ne remet pas en cause la faisabilité du projet. Ces évolutions socio-économiques ont été intégrées dans l'étude de faisabilité réalisée par le SIAH.

Christiane AKNOUCHE est plutôt favorable à une adhésion à terme. Il peut être envisagé la signature d'une convention dans un premier temps, préalablement à une adhésion de la commune de BELLOY-EN-FRANCE qui pourra être corrélée à celle des 4 autres communes de CARNELLE-PAYS-DE-FRANCE.

Roland PY souligne l'intérêt de la mise en place d'une convention de raccordement mais considère que le renouvellement des réseaux est un sujet plus complexe.

Éric CHANAL rappelle que la commune de BELLOY-EN-FRANCE recherche une solution pérenne à plus ou moins long terme.

Benoit JIMENEZ conclut en proposant d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'un prochain Bureau.

<u>Retour sur la réunion du 9 février 2021 concernant la gestion des réseaux d'assainissement des Associations Syndicales Autorisées (ASA) sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE</u>

Éric CHANAL annonce aux membres du Bureau qu'une réunion avec les ASA, les services de la commune de GOUSSAINVILLE, des représentants de la sous-préfecture, des trésoreries de GARGES-LÈS-GONESSE et GOUSSAINVILLE s'est tenue la semaine dernière. Elle a permis à la Sous-Préfecture et aux trésoreries d'abonder dans le sens du SIAH quant à la nécessité de clarifier le cadre juridique et financier d'intervention du SIAH.

Le SIAH envisage de solliciter l'avis des services de l'État quant à la mise en place d'un cadre juridique et financier pérenne.

Benoit JIMENEZ affirme que cette rencontre a permis aux responsables des deux ASA de GOUSSAINVILLE de mieux connaitre le SIAH et son utilité au service de l'intérêt général.

Benoit JIMENEZ rappelle par ailleurs l'absence de cadre juridique et la nécessité de produire une étude juridique et financière, qui pourrait être déléguée à un Bureau d'étude.

STATION DE DÉPOLLUTION

Retour sur la réunion méthanation du vendredi 5 février 2021

Éric CHANAL annonce que le Bureau d'études MERLIN va présenter au SIAH une note d'aide à la décision concernant le calage de la capacité de l'installation pour le retraitement du CO_2, intégrant les contraintes absorbables d'un point de vue technique et juridique afin d'éviter un classement SEVESO du site.

En réponse à une interrogation de Jean-Pierre LECHAPTOIS, Éric CHANAL précise que le SIAH ne produit pas d'électricité, mais en consomme. L'interrogation porte sur la faisabilité pour le SIAH d'acheter de l'électricité verte afin de transformer de l'hydrogène en méthane.

RESSOURCES HUMAINES

Décision relative à l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) au sein du SIAH

Après exposé par Éric CHANAL de l'objet de cette lettre de mission, le Bureau donne son accord pour la signature de la lettre de mission relative à l'intervention d'un agent du CIG pour une mission d'inspection en santé et sécurité du travail au sein du SIAH pour l'année 2021.

COMMUNICATION

Programme du 100ème congrès de l'ASTEE

Éric CHANAL annonce la parution du programme du congrès, qui se déroulera à la Villette du 8 au 10 juin 2021, et informe les membres du Bureau qu'il leur transmettra les bulletins d'inscription.

Par ailleurs, Éric CHANAL annonce qu'il animera la session S8 qui aura pour thème « replacer l'eau et la nature en ville », programmée de 17h30 à 19H00 le 8 juin 2021. Il précise enfin que le site du Vignois sur la commune de GONESSE fera l'objet de visites organisées à l'attention des participants de ce congrès le 09 juin 2021.

Fin de la réunion de Bureau à 11h20

Prochaine réunion de Bureau lundi 1er mars 2021 à 9h00